

Le congé formation cette année : nouveautés, satisfactions et revendications

Conformément aux revendications du Sgen-CFDT, les règles du congé formation ont été profondément modifiées cette année, ce qui satisfait le Sgen-CFDT sur plusieurs points, même si des revendications fortes demeurent.

Première nouveauté : la répartition des congés par classe d'âge. Elle a permis à des jeunes, jusqu'alors exclus du processus, de pouvoir profiter du congé formation. Le Sgen-CFDT est satisfait de voir une de ses revendications aboutir.

Deuxième nouveauté : la possibilité de pouvoir demander un congé à mi-temps. Cette année, 50 personnes ont choisi cette option lors de leur demande. Là encore, le Sgen-CFDT se réjouit de voir une autre de ses revendications aboutir permettant une meilleure adéquation à des choix personnels.

Troisième nouveauté : la classification des congés en deux catégories (congé à visée promotionnelle, congé pour un changement de carrière). Si cette classification peut être intéressante, elle reste toutefois très délicate à évaluer, notamment pour la catégorie 2. Le Sgen-cfdt est donc plus réservé quant aux modalités d'attribution de ces congés. Un certain flou existait cette année entre les 2 catégories et la manière dont le dossier devait être construit. Le Sgen-cfdt a donc demandé que des exemples précis soient rajoutés dans la circulaire l'an prochain pour aider à la construction des dossiers.

Toutefois, le Sgen-cfdt déplore le nombre insuffisant de congés alloués par rapport au nombre de demandes et regrette que toutes les personnes éligibles ne puissent obtenir le congé désiré. L'augmentation du nombre de congés reste une revendication forte.

Par ailleurs, nous demandons que les personnes qui demandent une conversion parce qu'elles sont dans une discipline en difficulté soient satisfaites autrement qu'en utilisant le congé formation, dont le nombre est déjà bien réduit.

UTILE A SAVOIR : la 2^{nde} carrière sur le site de l'académie et la BRIEP

Pour la seconde carrière, penser à aller consulter la BRIEP (Bourse régionale interministérielle de l'emploi public).

Extrait du site :

La Bourse régionale interministérielle de l'emploi public (BRIEP) est le complément pour la région Rhône-Alpes de la bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP). C'est un espace destiné à la mise en ligne des emplois proposés par l'ensemble des administrations et établissements publics de l'Etat en région Rhône-Alpes, afin de faciliter la mobilité des agents.

La BRIEP est ouverte à l'ensemble des fonctions publiques de l'Etat, territoriale et hospitalière.
Certains postes sont également ouverts à des non-fonctionnaires en tant qu'agents contractuels.

Pour obtenir plus de renseignements et la liste des postes offerts, régulièrement actualisés, suivre le lien suivant : <http://rhone-alpes.biep.gouv.fr/common/jobSearch>

Les chiffres 2009-2010

Nombre de demandes : 448

Nombre de demandes satisfaites : 59

Dont :

Personnel enseignant catégorie 1

> 50 ans : 5 personnes / 35

demandes

>40 ans < 50 ans : 25 pers. / 186

dem.

<40 ans : 21 pers. / 164 dem.

**

Vie scolaire catégorie 1 :

1 personne / 4 demandes

Personnel enseignant catégorie 2

58 demandes.

15 personnes classées prioritaires

8 obtiennent un congé formation et 4

sont sur liste d'attente

Vie scolaire catégorie 2 :

Une personne. N'a pas obtenu de congé.

Et bien sur, pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter !